



AVIS PUBLIC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN-DE-PANET

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est par les présentes donné que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet statuera sur une demande de dérogation mineure lors de la séance extraordinaire qui se tiendra le :

Date : 27 août 2026

Heure : 19h30

Lieu : Salle du conseil située au 195, rue Bilodeau, Saint-Fabien-de-Panet

Nature et effets de la demande

La demande de dérogation mineure concerne une propriété située sur le **chemin des Limites**, à Saint-Fabien-de-Panet.

La demande vise à régulariser une galerie déjà construite en cour avant. Selon la réglementation municipale applicable, la profondeur maximale autorisée pour une galerie en cour avant est de **6 mètres**. La galerie existante excède cette limite d'environ **2 mètres**, pour une profondeur approximative de **8 mètres**.

La dérogation demandée permettrait de maintenir la galerie dans sa configuration actuelle, sous réserve du respect des autres dispositions réglementaires applicables.

Adresse ou numéro de lot : 6 045 697

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra être entendue par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Saint-Fabien-de-Panet, ce 12 août 2026

Martin Blanchet

Directeur général et greffier-trésorier